



Politique de sélection pour les Jeux du Canada de 2017 - Winnipeg

A. PRÉAMBULE

Le présent document précise les critères d'admissibilité et de sélection de l'Équipe du Québec pour participer aux Jeux du Canada qui se tiendront à Winnipeg du 27 juillet au 13 août 2017. Le triathlon fait partie du bloc 1, soit du 27 juillet au 5 août.

Les Jeux du Canada font partie intégrante du programme de développement et de haute performance de Triathlon Québec. La priorité est de sélectionner une équipe capable d'obtenir un maximum de médailles, autant dans les épreuves individuelles que dans les épreuves à relais.

Un contingent de trois hommes et trois femmes sera sélectionné pour l'événement. Les critères de sélection suivants s'appliquent tant aux athlètes masculins que féminins.

Les épreuves de sélection ont été choisies en tenant compte de l'accessibilité de tous les athlètes à ces épreuves, de leur emplacement dans le calendrier et la présence de formats de compétition qui s'apparentent à ceux présentés aux Jeux du Canada.

B. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Tous les athlètes doivent :

- a. Être citoyen(ne) canadien(ne) et résident(e) permanent(e) du Québec;
- b. Être âgé(e)s de 16 à 19 ans en date du 31 décembre 2017;
- c. Être membre en règle de Triathlon Québec ;
- d. Être réputé(e)s « en santé pour concourir » par Triathlon Québec;
- e. Participer entièrement aux activités de l'Équipe du Québec tel que requis.

C. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les athlètes seront sélectionné(e)s sur l'Équipe représentant le Québec aux Jeux du Canada sur la base des critères de sélection suivants :

1. Deux athlètes par sexe seront sélectionnés lors de la série Grand Prix de Joliette le 4 juin, soient les deux premiers athlètes juniors à franchir la ligne d'arrivée.
2. Un athlète par sexe sera sélectionné lors de la série Grand Prix de Victoriaville le 1^{er} juillet, soit le premier athlète junior à franchir la ligne d'arrivée en finale A et ce, excluant les athlètes déjà sélectionnés.
3. Un athlète substitut et une athlète substitut seront désignés comme remplaçants en cas de blessure ou retrait avant le départ de la délégation. La procédure de sélection discrétionnaire sera appliquée pour cette nomination. Les substituts n'accompagneront pas l'Équipe à Winnipeg, mais pourront être invités aux activités préparatoires.



D. REMARQUES

1. Dans le cas où un(e) athlète refuserait sa sélection à l'équipe OU devrait être substitué(e) pour des raisons médicales, Triathlon Québec se réserve le droit d'utiliser la clause de sélection discrétionnaire pour combler le poste (voir point E).
2. Dans des circonstances exceptionnelles, Triathlon Québec se réserve le droit de modifier les critères de sélection de l'équipe s'il n'est plus applicable, par exemple :
 - a. Les circonstances exceptionnelles pourraient inclure, sans s'y limiter : une faible compétitivité à un/ aux événement(s) de sélection, un changement de format de course (ex : duathlon) ou un mauvais synchronisme d'un/des événement(s) de sélection dans le contexte global du programme de Triathlon Québec.
 - b. Dans le cas où les critères de sélection seraient modifiés, Triathlon Québec publiera promptement un avis sur son site web pour annoncer les changements.
3. Le coordonnateur des programmes de développement et de haute performance de Triathlon Québec publiera la sélection finale de l'équipe au plus tard le 3 juillet 2017.

E. SÉLECTION DISCRÉTIONNAIRE

Conformément à l'objectif de présenter la meilleure équipe possible, Triathlon Québec utilisera la sélection discrétionnaire pour le choix des substituts.

Les éléments suivants seront considérés :

- a. Classement lors des épreuves de sélection;
- b. Indicateurs de natation (400 mètres) et de course à pied (5 kilomètres) réalisés entre le 1^{er} janvier et le 15 juin 2017;
- c. Aptitudes à aider l'équipe à obtenir des médailles dans les épreuves individuelles et à relais.